Conseiller prévention niveau de base

RÉF | 1693

OBJECTIF ET CONTENU

Programme

Le programme a été construit de manière à donner aux participants un aperçu aussi complet que possible des exigences imposées par la réglementation, et ce sur 6 jours. Au cours des différentes séances, ceux-ci auront donc l'occasion de se familiariser avec des notions telles que l'analyse des risques, les accidents du travail, l'ergonomie, le risque incendie ou encore la charge psychosociale occasionnée par le travail, sans oublier les aspects techniques (équipements de travail, risques électriques, équipements de protection individuelle, etc.) notions qui, comme pour le niveau II, sont enseignées par des praticiens de la prévention au travail.

- **Jour 1 :** Introduction – motivation à la sécurité -
  - Les acteurs de la sécurité – rôle, missions et responsabilités.
  - La réglementation
  - Les tâches administratives du conseiller en prévention
- **Jour 2 :** La politique de prévention - Le système dynamique de gestion des risques
  - Analyse des risques : méthodes et mises en situation
- **Jour 3 :** Les accidents du travail
  - La surveillance de la santé - Relations service interne – service externe.
  - Les maladies professionnelles
- **Jour 4 :** Le risque incendie et l'organisation de sa prévention
  - La signalisation de sécurité
  - Introduction à l'ergonomie – le travail sur écran
  - La prévention des lombalgies et la manutention de charges
  - Les facteurs d'ambiance : bruit, lumière, confort climatique
- **Jour 5 :** Les risques liés aux équipements de travail
  - Les équipements de protection individuelle
  - Le travail en hauteur
  - La prévention des risques électriques
  - Les produits dangereux

- **Jour 6 :** La prévention de la charge psy-chosociale occasionnée par le travail
  - Travailler avec des tiers et des intérimaires
  - L'organisation des premiers secours dans l'entreprise
  - Evaluation des connaissances (15h00)

Certification(s) visée(s)

attestations spécifiques requises pour exercer les qualités visées

Type de formation

Sectoriel (sans contrat de formation reconnu par Bruxelles Formation)

ORGANISATION

Durée

6 jours

Début

Ponctuels, consultez le site de l'organisme Plusieurs fois par an

Coût

830 eur htva

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Être travailleur salarié ou indépendant.Formation en entreprises.
Personnes responsables de la sécurité dans les entreprises, ou chefs d'entreprise.

- Les conseillers en prévention des entreprises de type C ou D
- Les collaborateurs des SIPP et les membres de la ligne hiérarchique désireux de disposer des connaissances de base en matière de sécurité et de santé

Remarques

Les conseillers en prévention de certaines petites entreprises, pour lesquelles aucune obligation de formation n'est légalement prévue, doivent, à l'instar de leurs homologues de niveau I ou II, disposer d'un minimum de connaissances pour exercer leur fonction. Par ailleurs, la loi sur le bien-être prescrit que les collaborateurs des SIPP et les membres de la

ligne hiérarchique doivent, eux aussi, posséder des connaissances de base en matière de sécurité et de santé.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Inscription directement via le formulaire en ligne sur le site.
- Pour toutes questions, vous pouvez contacter le centre au : 02 376 94 74

Organisme

CRESEPT - Centre de recherche et d'étude sur la sécurité
Avenue W.A. Mozart 4
1620 Drogenbos
Tél: 02 376 94 74
http://www.cresept.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation